



RÉSUMÉ

S. Chapis-Després, *Femmes et féminité dans la société allemande (XVIe-XVIIe siècles)*
Normes, pratiques et représentations.

Ma thèse étudie la population féminine dans le Saint-Empire Romain Germanique de 1555, date à laquelle est signée la Paix d'Augsbourg qui affirme la légitimité de la Réforme, à 1648, qui marque la fin de la Guerre de Trente Ans. Ce travail trouve un ancrage dans un réseau de villes qui ont joué un rôle essentiel dans la diffusion des idées de la Réforme luthérienne et de la Réforme catholique, ainsi que dans la formation de sociétés confessionnelles pendant cette période : Nuremberg, Augsbourg, Francfort-sur-le-Main, Strasbourg, Mayence et Munich. Les perspectives d'histoire sociale et d'histoire des femmes et du genre, d'histoire culturelle et d'anthropologie historique se croisent pour mettre en avant une perspective interconfessionnelle (catholiques/luthériens).

La mise en ordre de la société, observée aux XVIe et XVIIe siècles à la suite de la Réforme et de la confessionnalisation des sociétés et théorisée par G. Oestreich sous le terme de discipline sociale, entraîne une redéfinition de la féminité. Cette redéfinition, qui passe par une codification précise de tout ce qui a trait au corps féminin, s'observe à travers les écrits normatifs des théologiens, des pasteurs protestants et des jésuites abordant des thèmes aussi variés que l'éducation, le mariage, la maternité, le veuvage, ainsi que les textes législatifs touchant à tous les domaines de la vie quotidienne et les traités médicaux. Les gestes, le maintien, l'apparence, le langage et surtout la sexualité sont ainsi soumis à une réglementation tantôt implicite, tantôt explicite pour fixer un « habitus féminin » propre aux femmes de la bourgeoisie urbaine du début de l'époque moderne, terme emprunté à N. Elias et qui rejoint les théories du sociologue P. Bourdieu. En fait de corps, c'est davantage d'une sémiotique corporelle qu'il s'agit, ayant pour arrière-plan la maîtrise de la sexualité. Les lettres, les mémoires et quelques procès-verbaux qui montrent une large palette de pratiques, permettent de contrebalancer les normes édictées. Toutes ces sources dressent un tableau à la fois de la femme, essentialisée sous des traits caractéristiques, et une foule de portraits féminins qui se différencient selon l'âge et le statut social.

Mon travail a permis de redéfinir de manière nuancée le terme de discipline sociale : elle est loin d'être l'équivalent de mesures uniquement autoritaires envers les femmes. Les auteurs argumentent en faveur de la protection des faibles créatures que seraient les femmes tout en adaptant leur discours à l'âge et au statut des concernées. Ils leur adressent ainsi conseils et recommandations, usant de persuasion, et parfois d'une culpabilisation insidieuse, le but étant d'aboutir à une forme d'autocontrôle de la part des femmes.

Par ailleurs, introduire la notion de genre dans un domaine où elle était rarement prise en compte a permis de comprendre les mécanismes subtils de la discipline sociale : si certains aspects sont révélateurs d'une société patriarcale, d'autres montrent bien le rôle des femmes dans l'imposition d'une certaine discipline à leurs consœurs. Cette étude a, plus généralement, révélé une multitude d'agents dans la mise en place et l'imposition de cette discipline. Ainsi l'État, ou dans les villes étudiées, le Sénat, n'est qu'une forme d'autorité parmi d'autres souvent bien plus efficaces, comme l'école, l'Église, la famille, le voisinage. L'analyse détaillée de ces agents disciplinaires a montré que toutes les femmes n'étaient pas soumises au même contrôle.

Plus largement, s'intéresser à la condition des femmes et à leur corps a permis de d'apporter des réponses nuancées à la question d'une « domestication » (C. Honegger) ou d'une « Renaissance » (Kelly, J.) des femmes, puisque la Réforme luthérienne, même si elle a contribué à réaffirmer le statut des épouses, les a cantonnées au foyer.